



Agression volitaire avec itt de - de 8jours

Par **ava29_old**, le **02/08/2007** à **15:16**

Bonjour,

je me suis fait giffler 4 fois par une femme devant 300 personnes à un bal dans la localité où je travaille par une femme jalouse alors que c'est son mari qui m'a fait des atouchements sexuelles. Bien sur je l'avais prévenu de me laisser tranquille. Plainte déposée ITT de 3jours plus arret de 8 jours. Mais comme elle connaissait le délégué du procureur l'affaire a été classé exceptionnellement sans suite. que peux je faire pour que le procureur rectifie son jugement?

Par **Jurigaby**, le **02/08/2007** à **16:41**

Bonjour.

Vous ne pouvez pas faire grand chose à mon avis.

Il existe un moyen de contourner la décision du procureur de la république, c'est de vous constituer partie civile devant le juge d'instruction.

Malheureusement, cette constitution de partie civile n'est pas admise devant le juge d'instruction.